

# Le sénateur Grant Mitchell

*Fier de représenter l'Alberta*



## Page 2

De plus sur le rapport «Transporter l'énergie en toute sécurité»



## Pages 3-4

Sensibiliser les gens au sujet du harcèlement dans la GRC



## Page 5

Des discours au Sénat: CASA & Les inondations en Alberta



## Page 6

Les droits des transgenres et la réforme du Sénat

## Transporter l'énergie en toute sécurité Un rapport consensuel formule 13 recommandations pour transporter les hydrocarbures en toute sécurité

En tant que vice-président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, le sénateur Mitchell a pris part à la production d'un rapport consensuel sur les caractéristiques de sécurité liées au transport d'hydrocarbures au Canada. Le rapport, publié le 22 août 2013, s'intitule *Transporter l'énergie en toute sécurité : Une étude sur la sécurité du transport des hydrocarbures par pipelines, navires pétroliers et wagons-citernes au Canada*.

Le sénateur Mitchell est depuis longtemps en faveur de réduire notre dépendance à l'égard des hydrocarbures et d'adopter des sources d'énergie durables. Alors que le Canada amorce cette transition, et aussi longtemps que des hydrocarbures seront transportés au Canada, nous devons nous assurer que nos systèmes de transport, et les institutions qui les régissent, préservent la sécurité publique et protègent l'environnement.

Le rapport du Comité révèle que dans la plupart des cas, les hydrocarbures sont transportés de manière sécuritaire dans le réseau de pipelines sous réglementation fédérale. De 2000 à 2011, 99,9996 % du brut et des produits du pétrole ont été acheminés par pipeline sans qu'aucun déversement ne se produise. Le taux pour les wagons-citernes est semblable, 99,9 % des produits transportés pendant cette période l'ayant été sans incident.

De plus, il n'y a pas eu de déversement pétrolier majeur en mer au Canada depuis plus de 30 ans. Toutefois, comme le rapport du Comité l'indique, il reste encore beaucoup à faire. Le rapport formule 13 recommandations pour améliorer la sécurité dans le transport d'hydrocarbures. Il recommande notamment que le gouvernement fédéral lance une révision indépendante du régime de sécurité, des normes et des pratiques du secteur ferroviaire canadien – particulièrement maintenant, après l'incident tragique survenu à Lac-Mégantic.

Une des recommandations du rapport consistait

à promouvoir une culture de sécurité au sein des entreprises qui transportent des hydrocarbures, ce qui signifie que la sécurité doit être au cœur de toutes les activités et que tous les employés doivent être en mesure de cerner, signaler et corriger les problèmes, et même d'interrompre les opérations. Parmi les autres éléments clés mis en évidence par le rapport, il y a la recommandation du Comité selon laquelle le Bureau de la sécurité des transports doit enrichir sa base de données afin de fournir de l'information détaillée sur les déversements à partir de navires.

Le transport d'hydrocarbures ne peut jamais être exempt de tout risque. Tant que nous continuerons à transporter des hydrocarbures par wagons-citernes, par navires pétroliers et par pipelines, nous devons nous assurer de réduire ces risques grâce à une réglementation efficace et à des pratiques exemplaires au sein de l'industrie.

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)





Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles durant une mission d'information au terminal de Saint John Est de Irving Oil. La photo montre dans l'ordre habituel : Andrew Kingston (Irving Oil), le sénateur Richard Neufeld, la sénatrice Betty Unger, le sénateur Paul Massicotte, le sénateur Nick Sibbeston, Kevin Scott (Irving Oil), la sénatrice Elaine McCoy, le sénateur Grant Mitchell, le sénateur Michael MacDonald, Carolyn Van der Veen (Irving Oil), Dave MacLennan (Irving Oil), Alex Coles (Irving Oil).

## Recommandations

### Généralités

1. Que l'Office national de l'énergie et Transports Canada créent un portail Web public offrant des cartes interactives fournissant de l'information détaillée sur les déversements et les incidents liés au transport par pipelines, par pétroliers ou par wagons-citernes, comme les types de produits déversés et, dès que possible, la cause de l'incident.

### Pipelines

2. Que l'Office national de l'énergie travaille en collaboration avec les sociétés réglementées et avec les experts du domaine de la culture de la sécurité à l'élaboration d'un programme obligatoire de vérification de la culture de sécurité.

3. Que le gouvernement fédéral appuie les efforts visant à créer un point national de contact et d'information sur l'emplacement des infrastructures enfouies et encourage la mise sur pied de centres d'appel unique et de centres d'Info-excavation. Les tierces parties devront consulter toutes les données sur les coordonnées de l'infrastructure enfouie avant de procéder à toute excavation.

### Navires-citernes

4. Que le Bureau de la sécurité des transports enrichisse et modernise sa base de données marine afin de fournir de l'information détaillée sur les déversements à partir de navires, notamment le type de navire et le volume et la nature du produit déversé.

5. Que la capacité actuelle de préparation et d'intervention en cas de déversement de 10 000 tonnes s'accompagnant de délais fixes soit relevée pour correspondre aux besoins établis pour chaque région comme en décidera Transports Canada.

6. Que le gouvernement fédéral accorde une immunité généralisée aux organismes d'intervention maritime canadiens pour tous les déversements qui ne sont pas causés par un navire et, notamment, les déversements de pipelines, de wagons-citernes ou de camions-citernes en milieu marin.

7. Que la capacité de préparation et d'intervention assignée à la Garde côtière canadienne fasse l'objet d'un agrément périodique de la part de Transports Canada ou d'une agence indépendante.

8. Le comité est d'avis que, dans certaines régions et dans des circonstances bien définies, les organismes d'intervention agréés devraient être préautorisés à utiliser des dispersants, à procéder à une combustion contrôlée, ou bien à prendre d'autres contre-mesures appropriées lorsque cela comporte un avantage environnemental net.

### Wagons-citernes

9. Que Transports Canada travaille en collaboration avec les compagnies de chemin de fer pour que les évaluations de la culture de sécurité existantes fassent automatiquement partie de son programme de vérification.

10. Que le gouvernement fédéral prenne l'initiative d'une révision majeure et indépendante du régime de sécurité, des normes et des pratiques du secteur ferroviaire canadien afin d'améliorer sensiblement la sécurité du transport ferroviaire de matières dangereuses au Canada.

11. Que Transports Canada revoie, en collaboration avec le ministère des Transports des États-Unis, l'utilisation des wagons-citernes répondant à une norme appelée CTC-111A et DOT-111 et envisage d'accélérer l'adoption progressive de la nouvelle norme.

12. Que Transports Canada mette en œuvre toutes les recommandations formulées par le commissaire à l'environnement et au développement durable dans son rapport de décembre 2011 sur le transport ferroviaire des marchandises dangereuses.

13. Que Transports Canada impose des seuils minimaux pertinents pour la couverture d'assurance responsabilité afin de faire en sorte que les compagnies ferroviaires ont la capacité financière nécessaire pour couvrir les dommages causés par un incident majeur.

## Sensibiliser les gens au sujet du harcèlement dans la GRC

Au cours de la dernière année, le sénateur Mitchell a tenté de venir en aide à des employés actifs et retraités de la GRC qui ont été harcelés et intimidés. Après avoir discuté de la question, le Sénat a acquiescé à la demande du sénateur et le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a entrepris une étude officielle sur le sujet. Après avoir entendu un certain nombre de témoins experts, le Comité a adopté un rapport consensuel comprenant 15 recommandations. La publication du rapport coïncidait également avec un projet de loi du gouvernement, le projet de loi C 42, qui abordait certaines préoccupations soulevées dans l'étude du Sénat, mais qui ne s'attaquait pas au principal problème auquel était confrontée l'organisation : en environnement de travail qui permettait au harcèlement de persister.

Le rapport et le projet de loi représentaient un premier pas dans la bonne direction, mais il y a encore beaucoup à faire. Plus tôt cette année, le sénateur Mitchell et l'honorable Judy Sgro, députée, ont commencé à animer conjointement des tables rondes pour que des agents de la GRC viennent parler de leurs expériences. Jusqu'à maintenant, trois tables rondes ont été tenues : sur la colline du Parlement à Ottawa, à Vancouver et récemment, à St. John's. La prochaine table ronde se tiendra à Edmonton à la mi-octobre. Ces tables rondes permettent aux victimes d'exprimer leurs préoccupations dans un environnement sûr et ouvert. Une table ronde nationale finale sera organisée à Ottawa. Elle débouchera sur un rapport assorti de conclusions et de recommandations.



Des sénateurs et députés libéraux écoutent les présentations d'employés actifs et retraités de la GRC sur les expériences de harcèlement qu'ils ont vécues.

Photo (de gauche à droite) : L'honorable Carolyn Bennett, députée; la sénatrice Maria Chabut; le sénateur Mitchell, l'honorable Judy Sgro, députée; le sénateur Colin Kenny; le sénateur Roméo Dallaire; l'honorable Wayne Easter, député.

## Des questions de conduite : La Gendarmerie royale du Canada doit transformer sa culture

En novembre 2012, le Sénat a autorisé le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense à examiner le harcèlement au sein de la GRC et à lui faire rapport de ses constatations. Depuis, le Comité a entendu de nombreux témoins, qui lui ont tous fait part d'avis et de commentaires précieux.

Intitulé **Des questions de conduite : la Gendarmerie royale du Canada doit transformer sa culture**, le rapport du Comité formule 15 recommandations sur la façon dont la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peut créer un milieu de travail plus respectueux et régler les problèmes courants de harcèlement et de discipline.

[Cliquez ici pour lire le rapport](#)

La caporale Catherine Galliford et le sénateur Mitchell au Sénat. La caporale Galliford a fait une présentation lors de la table ronde libérale à Ottawa sur le harcèlement à la GRC.



## Sensibiliser les gens au sujet du harcèlement dans la GRC (suite de la page 3)

*Voici des extraits d'un texte éditorial rédigé par le sénateur Mitchell et l'honorable Judy Sgro, députée*

Le 5 septembre 2013, nous tiendrons une table ronde à St. John's (Terre-Neuve) concernant les problèmes de harcèlement dans la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il s'agit de la troisième d'une série de cinq tables rondes organisées dans toutes les régions du pays. Celles-ci seront suivies d'une table ronde nationale qui débouchera sur un rapport assorti de conclusions et de recommandations. [...]

[...] Les renseignements recueillis jusqu'à présent indiquent clairement qu'il règne une culture troublante de harcèlement sexuel et d'intimidation règne au sein de l'organisation. Ces renseignements sont étayés par des témoignages directs d'employés de la GRC, dont bon nombre souffrent du trouble de stress post-traumatique (TSPT) à cause du traitement subi. Rien ne nous indique encore que des changements notables se soient produits au sein de l'organisation.

Le commissaire et le gouvernement ont présenté le projet de loi C-42 du gouvernement comme étant la solution aux problèmes que connaît l'organisation. Le projet de loi prévoyait quatre mesures : le pouvoir de congédier des membres; la capacité d'enquêter sur des incidents graves; un mécanisme public d'examen des plaintes; un processus de griefs remanié. Cependant, chacune de ces mesures traite les problèmes en aval. Aucune ne règle proactivement le problème culturel fondamental à la source du harcèlement en milieu de travail.

De fait, le projet de loi C-42 pourrait finir par aggraver la situation des victimes. La commissaire a déclaré au Comité de la défense qu'il avait besoin de ces mesures législatives

pour s'occuper des mauvais éléments. Toutefois, dans un témoignage public devant le Comité, il a nommé et humilié trois agents qui avaient porté plainte pour harcèlement. En les voyant ciblés des victimes de cette façon, nous nous demandons qui les cadres dirigeants considéreront comme les « mauvais éléments » : les harcelés ou les harceleurs?

Si le projet de loi C-42 n'était pas la solution, où la trouver? Pour répondre à cette question, le Comité sénatorial de la défense a tenu compte de l'expérience des forces militaires dans les années 1990, des pratiques exemplaires de grands services de police municipale au Canada, et de témoignages de la part de divers membres du personnel de la GRC. Le rapport a présenté un plan d'action prévoyant la création d'un poste d'ombudsman, la reprofessionnalisation des officiers grâce à des exigences de scolarité accrues, et une formation permanente en matière de harcèlement dans l'ensemble des cours.

**Ceux qui ont fait des déclarations publiques ont été réprimandés pour l'avoir fait, mais la plupart des victimes restent attachées à l'organisation et veulent aider à corriger la situation.**

Il reste cependant du travail à faire, en particulier : établir une structure indépendante de commission de police à part entière; mettre sur pied des organismes de surveillance indépendants chargés de superviser la transformation culturelle; veiller à ce que les promotions soient fondées sur le mérite; envisager d'établir une association indépendante de policiers (comme un syndicat) pour représenter les membres dans le cadre du processus de grief. Si diverses victimes de harcèlement avaient la possibilité de présenter leur cas, elles pourraient nous offrir des solutions de première main.

[...] En offrant aux victimes un moyen officiel de se faire entendre, nous espérons favoriser leur guérison et obtenir des éléments de solution aux problèmes très graves qui subsistent au sein de l'organisation.

Visitez notre site web,  
[www.forumdessenateursliberaux.ca](http://www.forumdessenateursliberaux.ca),  
pour nous faire part de vos idées, suivre nos  
blogues et vous tenir au courant du travail que  
nous accomplissons pour tous les Canadiens.



## Adressant la santé mentale des enfants et des adolescents

*En juin le sénateur Mitchell a parlé au Sénat de CASA, un organisme situé à Edmonton:*

Je veux vous parler ce soir des efforts acharnés et inlassables de l'organisme CASA, un organisme sans but lucratif du Nord de l'Alberta qui offre depuis trois décennies, souvent malgré de grandes difficultés, des services aux enfants et aux adolescents aux prises avec des troubles mentaux et des problèmes d'apprentissage. Par ricochet, l'organisme soutient les familles de ces enfants, qui souffrent profondément, elles aussi, et travaille avec elles.

Je prends la parole aujourd'hui d'abord et avant tout pour attirer l'attention du Sénat sur l'état lamentable des installations de cet organisme et la nécessité de lui accorder des fonds pour qu'il puisse remplacer l'édifice en ruines qu'il occupe par un centre moderne d'éducation et de traitement. Je veux attirer l'attention du Sénat sur le fait que, malgré son travail inlassable, CASA n'a pas été en mesure d'obtenir les fonds nécessaires pour accomplir l'important travail de haut niveau qu'il souhaite accomplir et doit accomplir, dans notre intérêt.

Le fait de négliger de la sorte les services de santé mentale offerts aux enfants peut avoir et a de graves conséquences sur la vie de ces enfants et, de façon plus générale, sur la société, qui devra payer le prix de cette négligence. Les déficiences mentales et les problèmes de santé mentale, y compris les troubles d'apprentissage, qui ne sont pas traités chez les enfants et les adolescents continuent de se manifester à l'âge adulte. Ainsi, la qualité de vie de ces personnes et des membres de leur famille est amoindrie en raison de leurs problèmes de mala-

die mentale qui perdurent, voire qui empirent. En outre, elles ne parviennent pas à trouver ou à garder un emploi productif et valorisant, leurs problèmes persistants finissent par avoir des répercussions sur leurs réseaux de soutien social au fil du temps, et bien souvent, leur comportement fera en sorte qu'elles auront des démêlés avec la justice.

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

Photo : Nancy Cranston; le sénateur Mitchell; Germaine Dechant, la PDG de CASA; Thomas Owen, l'ancien président du conseil



## Les inondations en Alberta

*26 juin 2013* Honorables sénateurs, je voudrais me joindre aux autres sénateurs qui, dans cette enceinte, ont souligné le grand choc causé par la tragédie des inondations dans le Sud de l'Alberta, où la ville de Calgary et beaucoup d'autres municipalités ont été très éprouvées, y compris High River.

À l'instar de plusieurs sénateurs, je voudrais en outre féliciter les travailleurs infatigables qui viennent en aide aux populations touchées : les militaires, les pompiers, la police, les employés des services médicaux d'urgence et beaucoup de fonctionnaires. Tous ces gens travaillent sans relâche, 24 heures sur 24, pour rétablir les services et remettre les infrastructures en état.

Je voudrais aussi applaudir en particulier la formidable démonstration de solidarité de la part d'amis, de membres de la famille et de purs étrangers qui s'entraident pour nettoyer les dégâts laissés par l'épouvantable puissance de ces inondations.

Deux choses m'ont vraiment marqué. La première, c'est la puissance de la nature. Je voudrais souligner le leadership remarquable du maire Nenshi et de la première ministre Redford, le fait que le premier ministre Stephen Harper se soit rendu sur place et se soit engagé à verser une aide fédérale, et le fait que des députés fédéraux et provinciaux, ainsi que des conseillers municipaux, se soient unis pour exercer leur leadership.

Le maire Nenshi a déclaré que la rivière Bow rythme sa vie depuis qu'il est devenu résident de Calgary, lorsqu'il était tout petit. Personne n'avait imaginé que cette rivière pouvait être si puissante, si rapide et si destructrice. Or, comme il l'a si bien exprimé, la ville continuera de vivre au rythme de la rivière.

La deuxième, c'est le pouvoir des gens et des collectivités — des amis, des membres de la famille, des voisins et de parfaits étrangers — de travailler ensemble pour lutter et surmonter les difficultés, et ils y parviendront.

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

## Protéger les droits des Canadiens transgenres

Au cours des derniers mois, le sénateur Mitchell a tenté de susciter des appuis au **projet de loi C-279, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel (identité de genre)**. Le projet de loi, déposé à la Chambre des communes par Randall Garrison, député NPD, protégerait les Canadiens transgenres contre la discrimination dans la Loi canadienne sur les droits de la personne et interdirait la promotion de la haine fondée sur l'identité sexuelle dans le Code criminel. Le projet de loi C-279 a été adopté à la Chambre des communes, mais n'a pas franchi l'étape de la troisième lecture au Sénat en raison du moment choisi par le gouvernement pour la relâche estivale et la prorogation qui a suivi. Le sénateur Mitchell continuera de collaborer avec des membres de tous les partis politiques pour faire avancer les dossiers qui touchent la communauté transgenre.



Activiste trans Joanne Law, le sénateur Mitchell et Randall Garrison, député, à la réception soulignant le 25<sup>e</sup> anniversaire du Mosaïque de Genres le 29 mai. (Photo par Bradley Turcotte/Daily Xtra)

En avril dernier, le sénateur Mitchell a pris la parole au Sénat à ce sujet. Voici des extraits de son discours :

Par le passé, nous, les Canadiens, avons toujours été des chefs de file en matière de droits de la personne, d'égalité et de lutte contre la discrimination. Malheureusement, au chapitre des droits à l'égalité, il y a toujours de nouvelles barrières à franchir et à ouvrir. Aujourd'hui, avec le projet de loi C-279, j'espère que nous abattons et ferons tomber une nouvelle barrière.

Nous avons maintenant l'occasion de nous distinguer de nouveau grâce au projet de loi C-279, qui porte sur les droits des personnes transgenres et l'identité de genre. Nous sommes nombreux à ne pas vraiment comprendre le genre de vie que vivent les personnes transgenres au Canada ainsi que la discrimination, la haine et la violence souvent intense dont elles font l'objet sans parler de l'aliénation. Le projet de loi nous demande simplement de venir en aide à certains de nos voisins, collègues et parents. On nous demande de les aider et de leur donner un certain répit, une certaine approbation, et d'accorder davantage d'importance aux problèmes qui les touchent. Ils demandent une certaine protection, afin de pouvoir vivre en se sentant davantage protégés, satisfaits et en sécurité.

Ce projet de loi est spécialement conçu pour atteindre deux objectifs. Premièrement, il modifiera la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y préciser que l'identité de genre est un droit fondamental et un élément constituant un motif de distinction illicite. Deuxièmement, il modifiera les dispositions du Code criminel relatives aux crimes haineux, de façon à ajouter l'identité de genre aux caractéristiques distinctives permettant de définir les crimes haineux visés à l'article 318, et à ajouter l'identité de genre aux circonstances aggravantes dont il faut tenir compte pour la détermination de la peine en vertu de l'article 718.2 du Code criminel.

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

## À propos des appels à l'abolition du Sénat

La multiplication récente des demandes d'abolition du Sénat constitue manifestement une réaction aux problèmes de dépenses de quatre sénateurs (sur un Sénat qui compte 105 sièges, dont une centaine sont pourvus à l'heure actuelle).

J'ose croire que nous souhaiterions fonder une décision de cette ampleur sur autre chose que le comportement de quatre sénateurs. À tout le moins, une décision prudente nécessiterait une évaluation structurée quelconque du rôle que le Sénat est censé remplir et de l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté, ou non, de ce rôle. Les Canadiens ont droit à un minimum d'information mûrement examinée et à des analyses historiques et autres pour les aider à peser cette décision, surtout si elle devait faire l'objet d'un référendum.

C'est peut-être la formule tant répétée du « second regard objectif » du Sénat qui me conduit à conclure que cette étape semble avoir été oubliée dans la fureur de la réaction. Nous savons tous qu'il peut être problématique de prendre des décisions dans le feu de l'action. Il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Voudrions-nous vraiment fonder une telle décision sur les derniers mois de manchettes fracassantes dans l'actuel contexte hyper idéologique, hyper partisan, hyper anti-gouvernement?

[Cliquez ici pour lire la suite de ce blogue](#)



**Questions ou commentaires?  
Contactez-nous!**

[www.senatorgrantmitchell.ca](http://www.senatorgrantmitchell.ca)

[grant.mitchell@sen.parl.gc.ca](mailto:grant.mitchell@sen.parl.gc.ca)

Envoyez une lettre, sans affranchir :  
Le sénateur Grant Mitchell  
Le Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4